

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES****VILLE DU BOUSCAT****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 12 :**

**CHARTRE DU BIEN CONSTRUIRE A
BORDEAUX METROPOLE –
PRESENTATION – MISE EN ŒUVRE –
VALIDATION**

Séance ordinaire du 18 Septembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 18 Septembre 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Didier BLADOU (à Sandrine JOVENE), Daniel CHRETIEN (à Françoise COSSECQ), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Philippe VALMIER)

Absent :

Secrétaire : Monique SOULAT

**DOSSIER N° 12 : CHARTRE DU BIEN CONSTRUIRE A BORDEAUX METROPOLE –
PRESENTATION – MISE EN ŒUVRE - VALIDATION**

RAPPORTEUR : Denis QUANCARD

La Métropole Bordelaise est aujourd'hui en pleine effervescence constructive. De nombreux chantiers de construction, rénovation ou réhabilitation sont en cours sur le territoire métropolitain dont certains au Bouscat.

Au-delà de l'aspect des bâtiments et de la qualité de leur insertion urbaine, la réussite des projets conduits dans la métropole est déterminée par leur qualité constructive et par la qualité d'usage des espaces, conjuguant bonne tenue dans le temps, maîtrise des coûts de sortie des opérations et performances environnementales.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole a voulu s'engager au côté de professionnels de la construction, dans un processus d'accompagnement et d'évaluation visant à optimiser la qualité constructive, environnementale et d'usage des bâtiments neufs ou rénovés produits sur son territoire.

C'est ainsi qu'une Charte du bien construire à Bordeaux Métropole a été élaborée et cosignée par l'Ordre des Architectes de la Région Nouvelle Aquitaine, la Fédération des promoteurs immobiliers de Gironde, la Fédération française du bâtiment Gironde et l'Agence Qualité Construction.

Elle fixe un ensemble d'engagements simples en faveur de la qualité constructive des bâtiments neufs produits sur l'ensemble du territoire de la métropole, qu'il s'agisse de logements, de bureaux ou de locaux d'activités.

Toute entreprise, aménageur, maître d'ouvrage, promoteur, bureau d'études et architecte intervenant à titre individuel sur le périmètre de Bordeaux Métropole a vocation à adhérer à la Charte. L'adhésion individuelle permet de faire partie du collectif d'acteurs associés à la démarche.

Cette Charte prévoit l'obtention, pour une durée de 3 ans renouvelable, du label « Bien construire à Bordeaux Métropole » dont l'entreprise signataire peut se prévaloir dans les projets et opérations qu'elle conduit.

Elle est donc un gage de reconnaissance et de qualité via le processus d'évaluations experte et citoyenne.

En contrepartie de l'obtention du label, les adhérents de la Charte s'engagent dans trois volets d'action :

Volet 1 : Garantir la qualité constructive : Lutte contre les malfaçons, mission complète pour les maîtres d'œuvre et les architectes, limitation de la sous-traitance, un seul interlocuteur à la livraison de chaque opération pour les usagers...

Volet 2 : Optimiser la qualité d'usage des bâtiments en choisissant des matériaux pérennes, faciles à entretenir, des espaces confortables et agréables à vivre et accompagner les usagers pour optimiser la consommation énergétique du bâti.

Volet 3 : Evaluer dans la durée les opérations, impliquant une évaluation « experte » en phase chantier et livraison, et une évaluation « citoyenne », conduite par opération, directement auprès des usagers dans les premières années de vie de l'ouvrage.

Au Bouscat, cette charte fera l'objet d'une présentation systématique aux professionnels reçus en amont pour la faisabilité de projets afin de les inciter à y adhérer.

Un référent communal sur la qualité de la construction sera désigné. Il sera chargé du suivi de l'attribution du label sur la commune et associé aux dispositifs d'évaluation des projets.

En matière d'évaluation, la ville choisira chaque année les opérations de constructions de plus de 10 logements ou de plus de 1 000m² d'activités, qui seront soumises à évaluation par le groupe d'experts en phase chantier et livraison, et celles qui feront l'objet d'évaluation « citoyenne » sous forme de questionnaires remis directement auprès des usagers des bâtiments durant les premières années de l'ouvrage.

Ainsi,

VU la Charte du « Bien construire à Bordeaux Métropole » jointe en annexe,

VU la présentation de la charte et du label « Bien construire à Bordeaux Métropole » lors du Conseil métropolitain de janvier 2018,

CONSIDERANT que cette charte est un véritable outil d'évaluation de la qualité de construction et d'usage des programmes bâtis au Bouscat,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

1 ABSTENTION (M. MARCERON)

Article unique : Prend acte et valide la Charte du « Bien construire à Bordeaux Métropole ».

Fait et délibéré le 18 septembre 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET



